



DEMANDE D'INSCRIPTION À LA COMMISSION LOCALE D'ÉQUIVALENCE SITES DE BREST - LORIENT - QUIMPER - RENNES

Note explicative :

La commission locale d'équivalence à l'École européenne supérieure d'art de Bretagne aura lieu **le mardi 20 mars 2012** à Rennes (*possibilité de passer les entretiens pour les quatre sites le 20 mars 2012 à Rennes en déposant un seul dossier d'inscription*).

La commission locale d'équivalence est destinée aux étudiants venant d'autres établissements d'enseignement artistique français ou étranger (*BTS, licence, master, ... Elle ne concerne pas les étudiants déjà en école d'art en France*).

La commission locale d'équivalence prépare à la commission nationale d'équivalence pour l'année scolaire 2012/2013. La commission locale d'équivalence formule une proposition ; qui est transmise à la commission nationale d'équivalence du Ministère de la Culture, cette dernière décide, seule, de votre admission et de l'année d'intégration, les écoles sont tenues de se conformer à cette décision.

Votre candidature doit être retournée **au secrétariat de l'un des quatre sites pour le vendredi 24 février 2012** dernier délai (le cachet de la poste faisant foi).

Les documents suivants doivent être joints à votre dossier d'inscription :

- La fiche d'inscription de couleur blanche ci-jointe, doit être complétée en lettres **capitales** lisibles
- Un chèque de droit d'inscription à la commission d'un montant de 30 euros, libellé à l'ordre du Régisseur de l'EESAB (non remboursable).
- 6 timbres autocollants au tarif en vigueur.
- Une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae (format A4, support classique).
- Un certificat de scolarité de l'établissement fréquenté précisant votre niveau d'études et correspondant à l'année en cours.
- La copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
- La fiche parcours scolaire et universitaire à compléter (annexe N° 3).
- **Ne pas envoyer de dossier artistique par courrier.**

1 - Candidat titulaire de diplômes français :

- Les photocopies des diplômes originaux obtenus : le baccalauréat et les diplômes artistiques de l'enseignement supérieur.
- Les copies des relevés de notes liés au diplôme préparé (BTS, Licence, Master ...).

2 - Candidat titulaire de diplômes étrangers :

- Les photocopies des diplômes originaux (baccalauréat, et les diplômes artistiques de l'enseignement supérieur) obtenus dans le pays d'origine et les copies des relevés de notes liés à ces diplômes. Ces copies doivent être certifiées conformes aux titres originaux **par un traducteur assermenté et exerçant pour un service officiel français (consulat ou ambassade de France, ou traducteur assermenté agréé près de la Cour d'Appel de votre domicile en France).**
- Les traductions en français des diplômes (baccalauréat, diplômes artistiques de l'enseignement supérieur) et des relevés de notes liés à ces diplômes, sont établies **par un traducteur assermenté et exerçant pour un service officiel français (consulat ou ambassade de France, ou traducteur assermenté agréé près de la Cour d'Appel de votre domicile en France).** Les traductions sont certifiées conformes aux titres originaux.
- Les traductions en français des diplômes doivent aussi préciser le niveau d'équivalence de ces diplômes délivrés dans le pays d'origine. Exemple : BAC, BAC + 2 (Licence 2), BAC + 3 (Licence 3), BAC + 4 (Master 2), BAC + 5 (Master 1).
- Les candidats non francophones doivent fournir la photocopie de l'attestation des résultats obtenus du Test de Connaissance de Français (TCF). Ce test est remis par un organisme habilité (les centres agréés par le CIEP (www.ciep.fr/tcf/), les ambassades ou les consulats de France, les universités françaises, les alliances françaises...). Ce test linguistique est obligatoire.

Après dépôt du dossier complet, vous recevrez une convocation à l'entretien qui aura lieu : mardi 20 mars 2012, à 10 heures, à l'École européenne supérieure d'art de Bretagne – site de Rennes, 34 rue Hoche, 35000 Rennes.

Votre présence à cette commission est obligatoire et vous devez vous présenter avec votre dossier artistique. La présentation de vos travaux sur du matériel multimédia (vidéo, informatique) est à fournir par vos soins.

Adresses des sites de l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne :

EESAB – SITE DE BREST

DNAP - DNSEP 2 options : Art, Design

DNAT Design d'Espace

18 rue du Château - 29200 BREST

Tél : 02 98 00 87 20

Fax : 02 98 00 87 18

E-mail : courrier@esa-brest.fr

Site de consultation des résultats : <http://www.esa-brest.fr/>

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h

EESAB – SITE DE LORIENT

DNAP 2 options : Art, Communication

DNSEP : Art

1, Avenue de Kergroise - 56100 LORIENT

Tél : 02 97 35 31 70

Fax : 02 97 35 31 79

E-mail : ecole.sup.art@mairie-lorient.fr

Site de consultation des résultats : <http://www.esa.lorient.fr>

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

EESAB – SITE DE QUIMPER

DNAP - DNSEP : Art

8, Esplanade François Mitterrand - 29000 QUIMPER

Tél : 02 98 55 61 57

Fax : 02 98 55 70 51

E-mail : contact@esa-quimper.fr

Site de consultation des résultats : www.esa-quimper.fr

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

EESAB – SITE DE RENNES

DNAP - DNSEP 3 options : Art, Communication, Design

34 rue Hoche - 35000 RENNES

Tél : 02 23 62 22 61

Fax : 02 23 62 22 69

E-mail : s.berthelot@ville-rennes.fr

Site de consultation des résultats : <http://www.erba-rennes.fr>

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Dates des portes ouvertes de chaque site :

BREST : le samedi 10 mars 2012

LORIENT : le samedi 11 février 2012

QUIMPER : le mercredi 15 février 2012

RENNES : le samedi 10 Mars 2012

<http://www.eesab.fr>